

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique de liaison avec les communautés religieuses à 12h15**Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée par M. le député Jacques Nicolet, afin de porter à l'ordre du jour une résolution à développer. Cette demande de modification est acceptée à la majorité, moins 3 abstentions. Ce nouveau point sera porté à l'ordre du jour à 14h00.</p> <p>Mme la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Olivier Golaz. Elle communique également que l'équipe de football du FC Grand Conseil a affronté hier soir à Tolochenaz, lors d'un tournoi commémorant les 75 ans du club local, les équipes du FC Yverdon féminin, de l'Ordre des avocats vaudois et de la TSR. Après une timide défaite 2 à 0 contre les filles du FC Yverdon, le FC Grand Conseil a infligé une défaite cuisante 2 à 1 aux avocats vaudois et fait match nul contre la TSR. Au final, pas de vainqueur, pas de vaincu, puisque toutes les équipes ont terminé le tournoi avec quatre points ! Mme la Présidente salue à 14h15 la classe de 8ème VSG de Bex, sous la conduite du Prof. Crocci-Torti.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Résolution: Jacques Nicolet. Interpellation: François Brélaz.</p>			
OA	3.	<p>(GC 163) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Madame Sylvie Progin et Monsieur Claude-Alain Voiblet, nouveaux députés</p> <p>Les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées à l'unanimité. Dans le prolongement, il est procédé à l'assermentation des deux nouveaux députés.</p>	GC	Yersin J.R.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	4.	(11_POS_249) Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour que la complexité du système électoral ne soit pas un obstacle à la participation des électeurs (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	5.	(11_INI_042) Initiative Cesla Amarelle et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une modification de la LHID relative à la déduction fiscale de la contribution d'entretien à enfant majeur (article 9 al. 2 lettre c LHID) (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures)  Avec l'accord de l'auteur de l'initiative, celle-ci est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	6.	(GC 162) Demandes de grâce de M.B.-CA.A.- SM.S.-M.PE  Bulletins délivrés: 134; Bulletins rentrés: 132; Bulletins nuls: 0; Bulletins valables: 132; Majorité absolue: 67; Bulletin blanc: 1.  Les conclusions des rapports de la commission des grâces sont adoptées. La demande de grâce de M. B. est refusée par 98 voix; la demande de grâce de C.-A. A. est refusée par 85 voix; la demande de grâce de S.-M. S. est refusée par 75 voix; la demande de grâce de M. P. E. est refusée par 74 voix.	GC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	(370) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer au concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion François Payot pour la création d'une loi vaudoise régissant la culture et le commerce du chanvre et de ses dérivés, ou quand "Mieux Vaud prévenir que guérir" (05/MOT/108)(2ème débat)  (2ème débat): art. 1 est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.  Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion François Payot sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DSE.	Wehrli L.	
TRAITE	8.	(10_INT_449) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud - "Cette pâte un peu molle mais qui avait du goût !"	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	9.	<p>(336) Préavis du Conseil du Conseil au Grand Conseil sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et exposé des motifs relatif au projet de loi sur l'enseignement obligatoire et projet de décret ordonnant la convocation des Electeurs aux fins de se prononcer sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et la loi sur l'enseignement obligatoire (contre-projet du Conseil d'Etat) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions</p> <p>Doris Cohen-Dumani et consorts concernant les horaires préscolaires et scolaires et l'accueil des écoliers ; Odile Jaeger Lanore pour une scolarisation obligatoire dès l'école enfantine ; Rémy Pache et consorts visant à la modification de la loi scolaire, art. 47 ; Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? Pour davantage de respect et de sérénité au sein de l'école publique et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats</p> <p>Fabienne Freymond-Cantone pour que l'Etat contribue à l'harmonisation des horaires scolaires (motion transformée en postulat) ; Francis Thévoz pour une généralisation de l'apprentissage de l'anglais ; Catherine Labouchère et consorts demandant un accès au " Bilinguisme pour tous " ; Marcel-David Yersin et consorts pour des degrés 7/8/9 de la scolarité obligatoire à deux voies de formation ; Fabienne Freymond-Cantone pour promouvoir la filière maths-sciences-techniques dans le canton de Vaud ; Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? La transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain : un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois et réponse du Conseil d'Etat aux interpellations</p> <p>Pierre-Yves Rapaz relative à l'application du 1er alinéa de l'article 5 de la loi scolaire du 12 juin 1984 ; Nicolas Morel relative au contrôle des établissements d'enseignement privés et réponse du Conseil d'Etat à la détermination Philippe Paréaz(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 39: la version adoptée en 2ème débat est préférée à la majorité, moins une abstention. Art. 85: la</p>	DFJC.	Buffat M.O. (Majorité), Despot F. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>version adoptée en 2ème débat est préférée à la majorité, moins deux avis contraires et une abstention. Art. 86: la version adoptée en 2ème débat est préférée à la majorité, moins quelques avis contraires et abstentions. Art. 87 al. 3 : la version adoptée en 1er débat (non) est préférée par 47 oui, 53 non et 19 abstentions. A l'appel nominal, la version adoptée en 2ème débat (oui) est préférée par 52 oui, avec le vote de Mme la Présidente, 51 non et 30 abstentions. Art. 87 al. 6: la version adoptée en 1er débat (non) est préférée par 69 non, 63 oui et 6 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 73 non, 58 oui et 5 abstentions. Fin du 3ème débat.</p> <p>Le Grand Conseil vote en défaveur de l'initiative "Ecole 2010: sauver l'école" par 102 non, 28 oui et 8 abstentions. Ce vote vaut entrée en matière sur le projet de décret convoquant les électeurs vaudois.</p> <p>(1er débat): Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire "Ecole 2010: sauver l'école" et sur le contre-projet du Grand Conseil (LEO): art. 1 accepté par 102 oui, 10 non et 26 abstentions. Art. 2: amdt Rapaz est refusé par 101 non, 27 oui et 10 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 101 non, 27 oui et 10 abstentions. Art. 2 non amendé accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 3 et 4 acceptés avec qqs abstentions. Fin du 1er débat.</p>			
OA	10.	<p>(349) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert et consorts tendant à l'instauration d'un pacte civil de solidarité (PACS) cantonal</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques abstentions (acceptation du rapport).</p>	DINT.	Dufour C.E.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	<p>(371) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial et projet de décret modifiant le décret du 25 janvier 2005 sur l'incitation financière aux fusions de communes(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de loi et de décret est acceptée à l'unanimité. LDecTer: art. 3 à 8 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat. Projet de décret sur l'incitation financière aux fusions de communes: art. 6 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat): LDecTer: art. 3 à 8 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 2ème débat. Projet de décret sur l'incitation financière aux fusions de communes: art. 6 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, les projets de loi et de décret sont adoptés à l'unanimité.</p>	DINT.	Cornamusaz P.	
OA+M	12.	<p>(375) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier le concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et projet de loi modifiant le Code de droit privé judiciaire vaudois (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de décret et de loi est acceptée à l'unanimité. Projet de décret: art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 2bis nouveau: amdt du Conseil d'Etat est accepté à la majorité avec quelques abstentions. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi: art. 53, 54 (abrogation) et 55 (abrogation) acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est refusée par 52 oui, 43 non et 7 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p>	DINT.	Wehrli L.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	13.	(348) Exposé des motifs et projets de lois - sur l'archivage (LARCH) et - modifiant la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles(1er débat)  (1er débat): l'entrée en matière sur les projets de lois est acceptée à l'unanimité. LArch: art. 1 accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 2: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 2 amendé accepté. Art. 3: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 3 amendé accepté. Art. 4 à 16 acceptés. Fin du 1er débat. Projet de loi sur les activités culturelles: art. 12, 13 et 14 (tous abrogés) sont acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est refusée par 54 oui, 45 non et 5 abstentions (majorité des deux tiers requise).	DINT.	Chevalley C.	
RENV-SD	14.	(361) Exposé des motifs et projet de loi modifiant - la loi du 30 novembre 1910 d'introduction dans le Canton de Vaud du Code civil suisse (LVCC) - le Code de procédure civile du 14 décembre 1966 (CPC VD)(1er débat)  (1er débat): l'entrée en matière sur les projets de lois est acceptée par 99 oui, 2 non et 3 abstentions. Le débat sur ces objets est renvoyé à la semaine prochaine.	DINT.	Monod A.	14/06/2011
RENV-T	15.	(160) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures tutélaires dans le canton de Vaud et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Christiane Rithener et consorts demandant au Conseil d'Etat d'améliorer et faciliter la gestion des mandats des tuteurs et curateurs - Jean-Paul Dudt et consorts « Pour que dans le canton de Vaud plus aucun tuteur ou curateur ne soit désigné contre son gré » - Michel Golay « Comment décharger les justices de Paix par les recours aux forces, connaissances, compétences et disponibilités des aînés ? Réponse du Conseil d'Etat sur la pétition « Non aux tutelles et curatelles imposées. Oui à un meilleur soutien aux tuteurs/trices et curateurs/trices volontaires»	DINT.	Monod A.	14/06/2011

## Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(09_MOT_066) Motion Filip Uffer et consorts intitulée - Etre nommé tuteur ou curateur en étant soutenu par l'Etat de manière efficace et désigné de manière équitable	DINT, DFIRE	Monod A.	14/06/2011
RENV-T	17.	(09_MOT_067) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts pour une désignation des tuteurs et curateurs claire, transparente et équitable	DINT, DFIRE	Monod A.	14/06/2011
RENV-T	18.	(09_INI_017) Initiative Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant de ne pas imposer des curatelles à des citoyens sans leur accord explicite	DINT	Monod A.	14/06/2011
RENV-T	19.	(10_PET_055) Pétition des détenus du pénitencier de Bochuz du 09.07.10	DINT	Christen J.	14/06/2011
RENV-T	20.	(10_INT_469) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts relative à la pétition des détenus des Etablissements de la Plaine de l'Orbe et à ses conséquences éventuelles	DINT.		14/06/2011
RENV-T	21.	(10_PET_063) Pétition de soutien à la famille Andachi Caiza	DINT	Golaz F.	14/06/2011
RENV-T	22.	(10_MOT_125) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts visant à faciliter l'accès à la justice pour les justiciables non assistés par un mandataire	DINT	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité)	14/06/2011
RENV-T	23.	(10_INT_443) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste concernant le rapport Rouiller	DINT.		14/06/2011
RENV-T	24.	(10_INT_470) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle et consort - Demande de clarification concernant les procédures d'engagement à l'état-major du SPEN et leur opportunité	DINT.		14/06/2011
RENV-T	25.	(331) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979 (LLavaux) et la carte qui en fait partie intégrante et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Vincent Chappuis demandant au Conseil d'Etat de procéder à une révision de cette loi(1er débat)	DEC.	Haldy J. (Majorité), Rochat N. (Minorité)	14/06/2011
RENV-T	26.	(10_PET_061) Pétition Michael Glatz pour une sécurité accrue de la terrasse du Loft Club sis à la place Bel-Air 1 à Lausanne	DEC	Christen J.	14/06/2011



Séance du Grand Conseil

Mardi 7 juin 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	27.	(11_RES_046) Résolution Jacques Nicolet demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'action sécheresse (Souhaite développer)  Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Jacques Nicolet, formulant un voeu à l'intention du Conseil d'Etat, est mise en discussion. L'amdt Dolivo (rajout d'un tiret) est accepté par 66 oui, 44 non et 13 abstentions. Au vote, la résolution est acceptée à la majorité, avec quelques abstentions.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :